

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1996**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Sain Bel et appartenant aux Consorts Rubinstein

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1996**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Sain Bel et appartenant aux Consorts Rubinstein**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation de 4 bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage à Tassin La Demi Lune, La Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir sur le territoire de cette dernière commune une parcelle de terrain nu, située route de Sain Bel et appartenant aux Consorts Rubinstein.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 2 894 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 20 de la section AM.

Aux termes du projet d'acte, l'acquisition de cette parcelle se ferait aux prix de 30 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 30 000 €, d'une parcelle de terrain appartenant aux Consorts Rubinstein cadastrée sous le numéro 20 de la section AM, située route de Sain Bel à Marcy l'Etoile et nécessaire à la création d'un bassin de traitement naturel sur déversoirs d'orage.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0249, le 29 mars 2010 pour un montant de 390 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 100 - fonction 222, pour un montant de 30 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.